

Comité du programme et budget

Trente-neuvième session
Genève, 16 – 20 juin 2025

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

établi par le Secrétariat

1. Conformément au paragraphe 51 de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) soumet chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (PBC). Ce rapport doit donner un aperçu des activités de supervision interne menées durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/39/5).

[Le Rapport annuel de la directrice de la DSI suit]

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DE SIGLES	3
RESUME.....	4
CONTEXTE.....	5
FAITS MARQUANTS SURVENUS EN 2024	5
PRINCIPES DE PLANIFICATION	6
NORMES PROFESSIONNELLES.....	6
MISSIONS ASSORTIES DE RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE SUPERVISION JUGEES HAUTEMENT PRIORITAIRES.....	6
MISSIONS LANCEES EN 2023 ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2024	7
MISSIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT EN 2024	9
ACTIVITES D'ENQUETE	12
ACTIVITES DE CONSEIL EN MATIERE DE SUPERVISION.....	16
CAS DANS LESQUELS DES DEMANDES D'INFORMATION OU D'ASSISTANCE ONT ETE REJETEES	16
ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE SUPERVISION	16
COORDINATION AVEC LES ORGANISMES DE SUPERVISION EXTERNES	19
AUTRES ACTIVITES DE SUPERVISION	20
PROGRAMME D'ASSURANCE ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA DSI	22
RESSOURCES INTERNES EN MATIERE DE SUPERVISION.....	25
L'ANNEE 2025 ET AU-DELA	26
CONCLUSION	27

ANNEXE – Liste des documents et des rapports établis par la DSI

LISTE DE SIGLES

AMCS	Assurance maladie après cessation de service
ECCM	Collaboration et gestion des contenus au sein de l'Organisation
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance
DSI	Division de la supervision interne
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
RAMP	Partenariat pour les services de conseil et de gestion des réserves
SMART	Précis, mesurable, réaliste, pertinent et assorti de délais
ONU	Organisation des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

RESUME

1. L'année 2024 était la troisième année de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026. Dans le cadre de sa contribution à la fondation de la Maison de la stratégie de l'Organisation, la Division de la supervision interne (DSI) a mené des missions et formulé des recommandations qui visaient notamment à faciliter les missions dans les domaines d'action stratégique de l'Organisation et à évaluer différents éléments de son cadre de contrôle.
2. Au cours de la période considérée, la DSI a élaboré cinq rapports d'audit interne, deux rapports de validation, quatre rapports d'évaluation, cinq rapports d'examen de pré-évaluation, un rapport consultatif, dix-huit rapports d'enquête et deux rapports à l'intention de la direction.
3. Il n'y a eu aucun cas où l'accès de la DSI aux dossiers, au personnel ou aux locaux a été restreint, ni aucune circonstance pouvant être considérée comme compromettant l'indépendance opérationnelle de la DSI.
4. Pour appuyer le PSMT, la DSI a notamment mené des missions d'audit concernant la gestion de la cybersécurité, la Division de la traduction du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et le Bureau de l'OMPI au Nigéria. Elle a validé les données types relatives aux demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et réalisé un examen pilote de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en vigueur au sein de l'Organisation.
5. La DSI a procédé à des examens de pré-évaluation de cinq programmes afin de comprendre la portée, la structure, les résultats et l'impact continu de chacun d'entre eux. Les examens ont porté sur la conservation des données d'évaluation et ont permis d'évaluer la nécessité immédiate de procéder à des évaluations à grande échelle.
6. Dans le cadre de ses services consultatifs, après son premier examen des contrôles essentiels, la DSI a entamé un processus de consultation avec le Bureau du contrôleur afin de préciser les descriptions des contrôles et de regrouper ceux qui se recoupent.
7. Au cours de la période considérée, la DSI a formulé 36 recommandations et en a clôturé 66. À la fin de l'année 2024, il y avait 30 recommandations en suspens. Vingt-trois d'entre elles concernaient des missions de la DSI, six portaient sur des rapports du vérificateur externe des comptes et une visait un examen effectué par une entité externe.
8. En 2024, 16 dossiers d'enquête ont été reportés de 2022 et 2023 et un autre a été divisé en 2024 en six dossiers liés à six sujets. Quarante-cinq nouvelles plaintes ont été enregistrées. Soixante-six dossiers ont été traités, 38 dossiers de plaintes ont été clôturés après l'évaluation préliminaire et 18 enquêtes ont été achevées. Au 31 décembre 2024, 10 dossiers étaient en suspens, dont six au stade de l'évaluation préliminaire, trois sous enquête et un suspendu. Aucun des dossiers susmentionnés n'a été considéré comme ayant une incidence financière significative sur l'Organisation.
9. Après chaque mission, la DSI a recueilli les avis des collègues dans les unités administratives ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations et a évalué ses performances au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients. À la fin de l'année 2024, l'analyse globale des résultats de ces enquêtes révèle un taux de satisfaction de 85% pour le retour d'information après mission et de 77% pour les enquêtes envoyées au moins un an après l'achèvement des missions. Les observations supplémentaires ont permis de contribuer au programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la DSI.

10. En 2025, la DSI continuera de soutenir la fondation de la Maison de la stratégie de l'Organisation et la mise en œuvre du PSMT, en fournissant une assurance, des conseils, un apprentissage et un soutien en matière de responsabilité, de justice interne et d'intégrité.

CONTEXTE

11. La DSI a pour mission d'assurer à l'Organisation une supervision interne indépendante et efficace, conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne.

12. En vertu de la Charte de la supervision interne de l'OMPI¹, la directrice ou le directeur de la DSI soumet chaque année un rapport de synthèse à l'Assemblée générale de l'OMPI, par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (rapport annuel de la directrice ou du directeur de la DSI). Le rapport annuel rend compte des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée, y compris de la portée et des objectifs de celles-ci, du calendrier des travaux ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de supervision interne.

13. Conformément à la Charte de la supervision interne, une version préliminaire du rapport annuel est fournie, pour commentaires, à la Directrice ou au Directeur général et à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS). Leurs commentaires ont été pris en considération lors de la finalisation du rapport.

FAITS MARQUANTS SURVENUS EN 2024

14. L'OMPI dispose d'un modèle économique unique dans lequel la majeure partie de son financement provient des taxes. Cela nécessite de mettre fortement l'accent sur l'efficacité et l'efficacités afin de fournir les résultats escomptés aux États membres sans rechercher de financement supplémentaire. Tout au long de l'année 2024, la DSI a continué de soutenir et d'aider l'OMPI à renforcer davantage les contrôles, la reddition de comptes, la transparence et l'apprentissage, grâce à des audits, des évaluations, des enquêtes et des missions consultatives².

15. En juillet 2024, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la version actualisée de la Charte de la supervision interne conformément à la recommandation du Comité du programme et budget. Ensuite, les politiques et les manuels en matière d'audit et d'enquêtes ont été revus et actualisés conformément à la Charte de la supervision interne. Les versions actualisées de la politique et du manuel en matière d'évaluation devraient être achevées en 2025.

16. La DSI a mené à bien son programme de travail en matière de supervision pour 2024, faisant preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'excellence et de la responsabilité. Toutes les missions d'audit interne et de validation ont été réalisées conformément au programme annuel. De même, toutes les missions de pré-évaluation ont été réalisées avec succès. La réalisation d'une seule évaluation³ a été reprogrammée pour 2025, les études préliminaires ayant débuté en 2024.

17. L'examen pilote des contrôles essentiels réalisé par la DSI en 2024 et qui a été suivi de recommandations et d'un processus consultatif avec le Bureau du contrôleur, a contribué à la reformulation des contrôles. Ces efforts ont permis de réduire le nombre de contrôles, qui est passé de 76 à 40, en se concentrant sur les processus et contrôles organisationnels essentiels, renforçant ainsi le cadre de contrôle interne de l'OMPI.

¹ Voir le paragraphe 51 de la Charte de la supervision interne.

² Le terme consultatif est utilisé lorsque la DSI aide le client en lui donnant des conseils et en formulant des observations, mais ne se charge pas de la gestion de l'activité ni de l'obtention d'un résultat concret.

³ Évaluation de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes

18. Les efforts combinés de la DSI, du Bureau du contrôleur et des différents secteurs concernés de l'OMPI ont permis de réduire considérablement le nombre de recommandations en suspens au 31 décembre 2024. En 2024, 66 recommandations de supervision ont été clôturées. À la fin de l'année, il y avait 30 recommandations en suspens, dont six émanaient du vérificateur externe des comptes.

19. Bien qu'aucune évaluation n'ait été réalisée en 2024, les examens de pré-évaluation de cinq programmes ont permis à la DSI de mieux comprendre les activités des programmes. Les examens ont jeté les bases de futures évaluations thématiques et ont permis d'identifier immédiatement des mesures à prendre pour améliorer l'impact du programme et son évaluation future.

20. La DSI a renforcé son processus d'enregistrement, en travaillant avec le système de justice interne, notamment la gestion hiérarchique, tout en protégeant les droits des plaignantes et des plaignants, comme le prévoit le cadre en matière d'enquêtes. En conséquence, plusieurs dossiers ont été soumis à l'Organisation et traités de manière satisfaisante sans donner lieu à une enquête formelle. Le délai pour traiter les dossiers enregistrés en 2024 a été considérablement réduit à une moyenne de moins de deux mois.

21. À l'avenir, la DSI continuera de soutenir et d'aider la mise en œuvre progressive du PSMT en menant à bien les missions qui s'imposent en 2025.

PRINCIPES DE PLANIFICATION

22. La DSI a tenu compte de plusieurs facteurs dans l'établissement de son programme de travail en 2024, tels que l'évaluation des risques, la pertinence, les analyses prospectives, le cycle de supervision et les observations présentées par la direction de l'OMPI et par les États membres. Conformément au paragraphe 30.a) de la Charte de la supervision interne, l'OCIS a examiné et donné son avis sur le projet de programme avant sa finalisation.

23. Pour assurer une couverture efficace de la supervision tout en utilisant de manière rationnelle les ressources limitées à disposition et en évitant les éventuels chevauchements, la DSI a pris en considération les travaux effectués par le vérificateur externe des comptes et d'autres organes de supervision, tels que le Corps commun d'inspection, ainsi que les évaluations que le Comité du développement et de la propriété intellectuelle a fait réaliser.

NORMES PROFESSIONNELLES

24. La DSI a mené ses activités d'audit conformément aux normes mondiales d'audit interne publiées par l'Institut des auditeurs internes (IIA) le 9 janvier 2024, avec une adoption anticipée de ces normes par rapport à la date d'entrée en vigueur obligatoire du 9 janvier 2025.

25. Les missions d'évaluation et les activités connexes ont été menées conformément aux normes internationales en matière de pratique d'évaluation établies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE).

26. Le travail d'enquête de la DSI a été mené conformément aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux (CII).

MISSIONS ASSORTIES DE RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION JUGEES HAUTEMENT PRIORITAIRES

27. Au cours de la période considérée, cinq missions ont donné lieu à cinq recommandations hautement prioritaires convenues avec la direction et régulièrement contrôlées par la DSI. Ces recommandations sont mises en évidence sous chaque mission pertinente dans les sections suivantes du présent rapport.

MISSIONS LANCEES EN 2023 ET FIGURANT DANS LE RAPPORT DE 2024

AUDIT DE LA GESTION DES SERVICES EN NUAGE (IA 2023-02)

28. L'audit a été réalisé entre août et décembre 2023 et le rapport a été publié le 31 janvier 2024. La conclusion générale de la mission est "satisfaisante". Les détails de la mission ont été présentés dans le rapport annuel du directeur de la DSI de 2023.

AUDIT ET EVALUATION DES OPERATIONS ET DES RELATIONS AVEC LA CLIENTELE DU PCT – DEUXIEME PARTIE : VERIFICATION DE LA CULTURE DU SERVICE A LA CLIENTELE DU PCT (EVAL 2022-05)

29. Cette mission a été reprise du programme de travail de supervision de 2022. C'était la deuxième partie de la mission combinée "Audit et évaluation des opérations et des relations avec la clientèle du PCT". Le premier rapport, axé sur les résultats de l'audit, a été publié en avril 2023⁴. En raison de certaines contraintes, l'évaluation a débuté en janvier 2023 et les résultats ont été présentés en mai 2024.

30. Les objectifs de la vérification étaient les suivants :

- a) indiquer si la culture du service à la clientèle est mise en œuvre de manière efficace et si elle est alignée sur les objectifs de performance connexes du PCT, les résultats escomptés et les piliers stratégiques pertinents du PSMT de l'Organisation; et
- b) déterminer les façons d'améliorer les services et les relations avec la clientèle grâce à l'apprentissage adaptatif et aux sciences du comportement.

31. La vérification portait principalement sur le Département des affaires juridiques et internationales du PCT, qui est chargé de renforcer le rôle du PCT dans le système international des brevets et de fournir un appui aux parties prenantes.

32. La DSI a noté que les activités de service à la clientèle du département étaient conformes aux objectifs stratégiques de l'OMPI et contribuaient aux troisième et quatrième piliers stratégiques du PSMT. Bien qu'il n'ait pas élaboré de stratégie détaillée en matière de service à la clientèle, le département a mené des enquêtes biennales sur la satisfaction de la clientèle afin de promouvoir une culture du service.

33. La DSI a formulé six recommandations visant notamment à accroître la participation aux enquêtes, à améliorer les systèmes de retour d'information en temps réel des clients et à partager les pratiques recommandées en matière de service à la clientèle au sein de l'OMPI.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES INITIATIVES DE L'OMPI EN FAVEUR DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE – PHASE II (EVAL 2023-02)

34. Pour faciliter le processus d'apprentissage à l'OMPI, la Section de l'évaluation de la DSI a réalisé une analyse cartographique complète entre août 2022 et mars 2023 (phase I). L'analyse a porté sur 120 initiatives que l'OMPI a planifiées ou mises en œuvre concernant les inventrices et les innovatrices entre 2018 et 2022⁵.

⁴ Audit et évaluation des opérations et des relations avec la clientèle du PCT. Première partie : Résultats de l'audit des opérations du PCT (IA 2022-05)

⁵ Tirer les enseignements de la mise en œuvre des initiatives de l'OMPI visant à donner des moyens d'action aux entrepreneuses (EVAL 2022-03), 17 mai 2023.

35. Sur la base de l'analyse cartographique, trois initiatives ont été sélectionnées pour l'évaluation. L'objectif était de recenser les pratiques recommandées qui pourraient être appliquées à de futurs projets de l'OMPI visant à aider les entrepreneuses à utiliser plus efficacement la propriété intellectuelle.

36. **Le projet de paniers de Chobe (Botswana)** : le projet a été lancé en 2019 pour aider les productrices de paniers de Kasane (Botswana) à créer une marque pour leurs produits au moyen des outils de propriété intellectuelle.

37. L'évaluation, menée entre septembre et décembre 2023 et dont le rapport final a été publié en avril 2024, a constaté une autonomisation accrue des femmes participant au projet tout en notant la possibilité d'une participation accrue des jeunes et de stratégies de commercialisation améliorées par l'union coopérative pour les paniers de Chobe, en tirant parti, le cas échéant, des aides disponibles du Gouvernement national ou d'autres partenaires de coopération internationaux.

38. **Programme sur l'entrepreneuriat destiné aux femmes des communautés autochtones et locales** : la mission a été réalisée entre août et décembre 2023 et le rapport final a été publié en novembre 2024.

39. Le programme relève du Programme sur l'entrepreneuriat au sein des communautés de la Division des savoirs traditionnels, qui vise à renforcer la capacité des entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales à utiliser de façon stratégique et efficace les outils de propriété intellectuelle. Le programme comporte deux phases : i) la phase de formation (un atelier pratique); et ii) la phase de mentorat et de mise en relation.

40. L'évaluation a mis en évidence le succès de la composante de mentorat, l'importance de la mise en relation des participants du programme et les avantages notables des ateliers en présentiel.

41. **Projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat"** : la mission a été menée entre novembre 2023 et février 2024.

42. Mis en œuvre par la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de 2019 à 2022 et financé par le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, ce projet vise à accroître la participation des inventrices et des innovatrices au système national d'innovation en les aidant à utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle pour protéger et commercialiser leurs inventions. Le projet proposait des programmes d'aide, un accès au mentorat et des possibilités de mise en réseau.

43. L'évaluation a souligné l'importance de la participation des coordonnateurs nationaux et de la relation entre les mentors et les bénéficiaires. En outre, elle a relevé une demande importante en matière de sensibilisation et de formation aux questions de propriété intellectuelle.

44. À la suite de l'évaluation des trois initiatives, la Section de l'évaluation de la DSI a formulé des recommandations visant à assurer la viabilité des projets actuels et futurs, à étendre l'aide entre mentors et bénéficiaires et à améliorer la gestion des attentes des participants des projets en ce qui concerne l'appui de l'OMPI en matière de stratégie de marque et de commercialisation.

MISSIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT EN 2024

VALIDATION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT AU TITRE DE L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS) (IA 2024-01)

45. La DSI a validé un échantillon de données relatives aux demandes de remboursement au titre de l'AMCS entre novembre 2022 et octobre 2023, que l'actuaire a utilisé pour calculer les engagements au titre de l'AMCS pour les états financiers de l'OMPI au 31 décembre 2023.

46. La DSI a passé en revue les contrôles internes du prestataire de l'AMCS et n'a constaté aucun changement majeur affectant le traitement des demandes de remboursement au titre de l'AMCS. Toutefois, les entités européennes du prestataire de l'AMCS n'ont pas fait l'objet d'évaluations SOC 2⁶ et les rapports de certification⁷ ISO 9001:15 n'ont pas été communiqués à l'OMPI. Aucun problème majeur n'a été constaté dans les contrôles de gestion de l'AMCS de l'OMPI.

47. L'une des recommandations, mise en œuvre en 2024, consistait à exclure les frais médicaux couverts par d'autres assureurs des données de l'AMCS. L'engagement a été qualifié de "satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires", principalement en raison du manque de préparation de l'assureur et de la non-soumission à l'OMPI des évaluations SOC 2. La DSI a recommandé que cette disposition soit incluse dans les conditions contractuelles mises à jour.

AUDIT DE LA GESTION DE LA CYBERSECURITE (IA 2024-02)

48. La DSI a engagé un cabinet de conseil en services professionnels pour procéder à un audit de la gestion de la cybersécurité à l'OMPI, évaluer l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles, et identifier les possibilités d'amélioration.

49. L'audit a révélé que l'OMPI a mis en œuvre des mesures de sécurité conformes aux normes ISO 27001⁸, et que des mesures de sécurité spécifiques sont appliquées pour l'environnement en nuage de l'OMPI. Parmi les recommandations, l'une d'entre elles, hautement prioritaire, concernait la mise à jour régulière des correctifs de sécurité. Sur la base des observations de l'audit, la conclusion générale sur la mission était "satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires".

EXAMEN PAR LA DSI DE LA CONCEPTION ET DE L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DES CONTROLES CLES EN VIGUEUR A L'OMPI (IA 2024-03)

50. La DSI a testé les contrôles clés en vigueur à l'OMPI afin de fournir aux États membres une assurance supplémentaire dans les domaines clés de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles, et de soutenir la Déclaration sur le contrôle interne établie par le Directeur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, conformément à la

⁶ SOC 2 est un cadre de sécurité qui définit la manière dont les organisations doivent protéger les données de leurs clients contre les accès non autorisés, les incidents de sécurité et autres vulnérabilités. Ce cadre est élaboré par l'American Institute of Certified Public Accountants.

⁷ Norme mondialement reconnue pour la gestion de la qualité. Elle aide les organisations de toutes tailles et de tous secteurs à améliorer leurs performances, à répondre aux attentes des clients et à démontrer leur engagement en faveur de la qualité. Ses exigences définissent comment établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer continuellement un système de gestion de la qualité.

⁸ ISO 27001 est une norme internationale pour les systèmes de gestion de la sécurité de l'information. Elle fournit un cadre permettant aux organisations d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer continuellement un système de gestion de la sécurité de l'information, qui est une approche systématique de la gestion des informations sensibles de l'entreprise, garantissant leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

recommandation du vérificateur externe des comptes⁹ et aux exigences relatives aux nouvelles normes mondiales d'audit interne.

51. Entre février et avril 2024, 45 contrôles clés ont été évalués indépendamment par la DSI. Bien qu'aucun défaut notable n'ait été constaté dans les processus, les conclusions sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité des contrôles clés ont été reportées en attendant une nouvelle reformulation des contrôles afin de se concentrer sur les contrôles qui garantissent l'efficacité opérationnelle des processus associés. En outre, comme l'a proposé la DSI, il était nécessaire de rationaliser les contrôles clés de l'organisation afin d'éliminer tout chevauchement entre les contrôles qui répondent aux mêmes objectifs. La Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité (anciennement dénommée "Bureau du contrôleur") et d'autres responsables de processus ont depuis reformulé et rationalisé les contrôles clés, qui sont passés de 76 à 40. Le programme de travail de la DSI pour 2025 prévoit de tester les contrôles clés tout au long de l'année.

AUDIT DE LA DIVISION DE LA TRADUCTION DU PCT (IA 2024-04)

52. La DSI a procédé à un audit de la Division de la traduction du PCT afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles des processus clés couvrant les activités en 2023 et 2024. L'audit a évalué l'alignement avec les résultats escomptés, l'exécution du budget, la gestion des ressources, le suivi des performances, la gestion des risques, les principaux risques et mécanismes de contrôle, le contrôle de la qualité des traductions, la sécurité informatique des applications principales¹⁰, le rapport coût-efficacité¹¹ des traductions, le recrutement de traducteurs externes, la gestion de la continuité des opérations, ainsi que les systèmes et outils associés.

53. La conclusion générale sur la mission était "satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires", sur la base des observations de l'audit,

AUDIT INTERNE DU BUREAU DE L'OMPI AU NIGERIA (2024-05)

54. L'objectif de l'audit du Bureau de l'OMPI au Nigeria était d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles des processus clés couvrant les activités en 2024. L'audit a évalué l'alignement avec les résultats escomptés, l'exécution du budget, la gestion des ressources, le suivi des performances, la gestion des risques, les principaux risques et mécanismes de contrôle, la gestion de la continuité des opérations, ainsi que les systèmes et outils associés.

55. La conclusion générale sur la mission était "Entièrement satisfaisant" et la DSI n'a émis aucune recommandation formelle.

VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI (VALID 2024-01)

56. La validation par la DSI du Rapport sur la performance de l'OMPI 2022-2023 a été présentée lors de la trente-septième session du Comité du programme et budget, à Genève, du 10 au 14 juin 2024¹², et lors de la soixante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, du 9 au 17 juillet 2024.

⁹ EARM 2021-01 Recommandation n° 3 : L'OMPI devrait accélérer le calendrier de la DSI pour qu'elle fournisse une opinion annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et l'environnement de contrôle de l'Organisation permettant aux États membres de disposer d'une assurance additionnelle sur ces domaines clés de contrôle et au Directeur général de bénéficier d'un appui dans la préparation de sa déclaration sur le contrôle interne.

¹⁰ L'examen de la sécurité informatique des applications principales utilisées par la Division de la traduction du PCT s'est limité à la compréhension de l'environnement de sécurité informatique autour des applications et à l'analyse des garanties externes et internes disponibles. En outre, la DSI a fait le point sur l'état des vulnérabilités identifiées lors de l'exercice de test d'intrusion réalisé par un prestataire externe en mai 2024.

¹¹ Limité aux principaux indicateurs d'exécution pertinents.

¹² Document WO/PBC/37/8, 3 mai 2024.

EXAMENS PREALABLES

57. Conformément au programme de travail en matière de supervision pour 2024, la Section de l'évaluation devait procéder à des examens afin de déterminer si des évaluations à grande échelle étaient nécessaires et, le cas échéant, d'en définir la portée. La DSI n'avait personne pour l'évaluation en raison d'absences ou de congés maladie de février à décembre 2024. Nonobstant les limites de personnel susmentionnées, la DSI a procédé à des examens préalables pour les programmes suivants :

- a) WIPO Connect (EVAL 2024-01);
- b) Programme de bourses dans le cadre du système de Madrid (EVAL 2024-02); et
- c) Section de l'apprentissage en ligne en matière de propriété intellectuelle de l'Académie de l'OMPI (EVAL 2024-04).

58. Au cours de ces examens, et en concertation avec la direction, les examens préalables ont été étendus à deux programmes supplémentaires, à savoir :

- a) Programme relatif aux institutions universitaires et à l'enseignement destiné aux cadres de l'Académie de l'OMPI (EVAL 2024-03); et
- b) Programmes de bourses de l'OMPI (EVAL 2024-05).

59. L'objectif principal des examens préalables était de comprendre la portée, la structure, les activités, les données d'évaluation potentielles retenues et l'impact continu de chaque programme. Les examens visaient à déterminer si des évaluations futures étaient nécessaires ou à jeter les bases de ces évaluations en analysant des aspects clés tels que la conception du programme, les cadres de mise en œuvre et les résultats.

60. Compte tenu des conclusions de ces examens préalables, aucune évaluation n'a été réalisée en 2024. Cependant, la DSI a formulé des recommandations ciblées pour renforcer les cadres de suivi et améliorer l'efficacité et la performance des programmes.

61. L'examen préalable du Programme de bourses dans le cadre du système de Madrid a débouché sur une recommandation hautement prioritaire qui préconise l'application d'un processus bien documenté pour les différents besoins qui déterminent les critères de sélection finale des pays candidats. Cette recommandation a été mise en œuvre. Une deuxième recommandation hautement prioritaire, dont la mise en œuvre est prévue d'ici la fin de 2025, consistait à obtenir l'avis des États membres participants sur le programme.

62. L'une des recommandations hautement prioritaires issues de l'examen préalable du Programme relatif aux institutions universitaires et à l'enseignement destiné aux cadres de l'Académie de l'OMPI consistait à réaliser des rapports d'étude¹³ pour deux programmes qui atteindront leur cinquième année en 2025 et à documenter le nombre de bourses qui seront accordées par l'OMPI au cours de chaque année universitaire, ainsi que toute exception à ce sujet. Cette recommandation est en cours de mise en œuvre.

63. Enfin, l'examen préalable de WIPO Connect a abouti à une recommandation hautement prioritaire, qui portait sur le recrutement de jeunes experts en intelligence artificielle pour le rapprochement des données de WIPO Connect Local et la mise en œuvre de WIPO Connect Suite. Les deux activités figuraient au programme de travail de la Division de la gestion du droit d'auteur pour 2024.

¹³ Le rapport d'étude permet d'évaluer les programmes universitaires qui en sont à leur cinquième année d'existence, afin d'en évaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact.

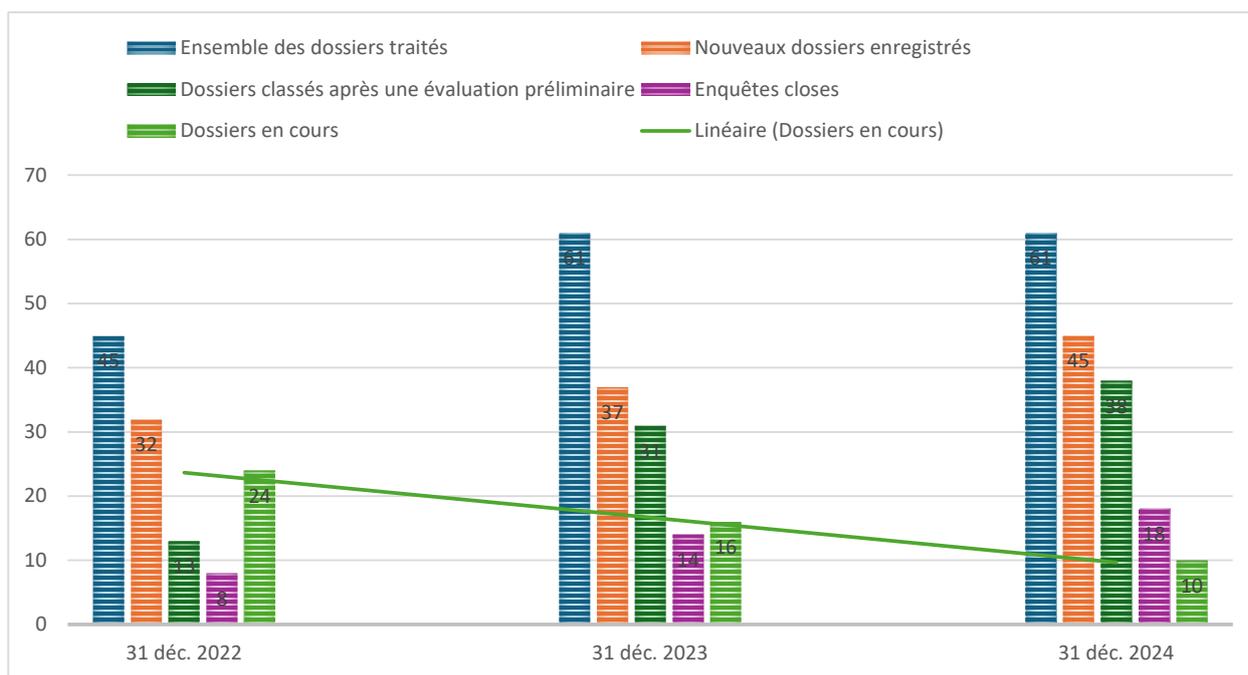
ACTIVITES D'ENQUETE

APERÇU DES DOSSIERS TRAITES

64. Au 1^{er} janvier 2024, 16 dossiers ont été reportés de 2022 à 2023, avec une nouvelle division en 2024 en six dossiers pour six sujets différents. Quarante-cinq nouveaux dossiers ont été enregistrés en 2024, et 66 ont été traités au cours de la période considérée. Sur ceux-ci, 38¹⁴ ont été classés après une évaluation préliminaire et 18 enquêtes complètes¹⁵ ont été closes.

65. Au 31 décembre 2024, il y avait 10¹⁶ dossiers en cours, dont six en phase d'évaluation préliminaire, trois en cours d'enquête et un en attente.

Diagramme 1 – Analyse comparée des enquêtes menées en 2022, 2023 et 2024



¹⁴ Trente-cinq dossiers ont été enregistrés en 2024, tandis que deux ont été reportés de 2023 et un de 2022.

¹⁵ Quatre enquêtes ont été closes pour des dossiers enregistrés en 2022 et quatorze pour des dossiers enregistrés en 2023.

¹⁶ Huit dossiers ont été enregistrés en 2024, un en 2023 et un en 2022. Les dossiers de 2022 et 2023 ont été classés par la suite en janvier 2025.

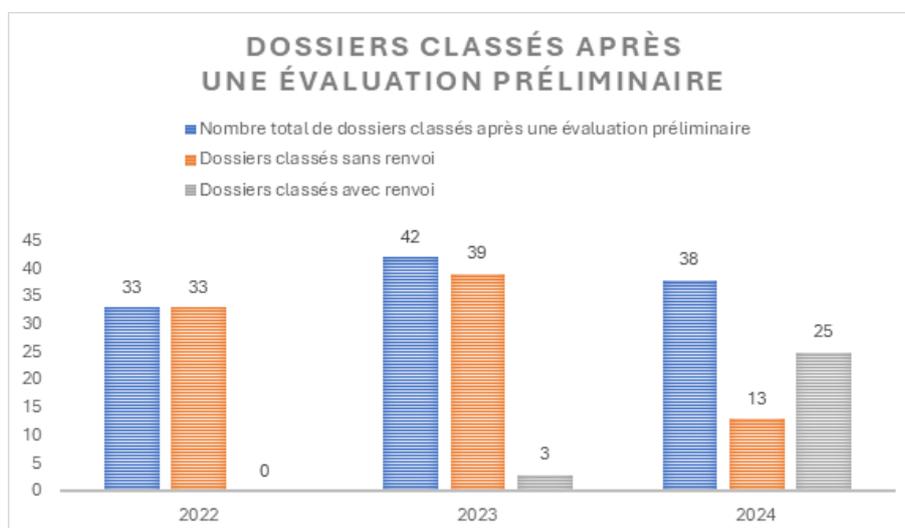
Tableau 1 – Catégories de dossiers enregistrés en 2022, 2023 et 2024

S/N	Catégorie de plainte	2022	2023	2024
1	Abus de pouvoir	2	2	3
2	Abus concernant les horaires de travail	2	4	1
3	Fraude ou abus concernant les prestations	2	1	0
4	Violation de la confidentialité	3	1	2
5	Conflit d'intérêts	0	2	0
6	Corruption	0	1	0
7	Fraude ou fausses déclarations	1	0	0
8	Harcèlement (non sexuel), discrimination	6	12	14
9	Insubordination ou autre comportement inapproprié	1	0	1
10	Utilisation abusive des fonds et avoirs de l'OMPI	0	1	0
11	Négligence au travail, obstruction aux opérations de l'OMPI	1	1	1
12	Non-observation des normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux	2	2	4
13	Irrégularités dans la passation de marchés	2	1	1
14	Irrégularités dans le recrutement	3	3	4
15	Représailles	1	1	0
16	Harcèlement sexuel	3	4	2
17	Activités non autorisées en dehors du Bureau international	0	1	0
18	Irrégularités commises par un fournisseur ou une autre partie externe	3	0	0
19	Utilisateurs extérieurs des systèmes organisationnels	0	0	12
	Total	32	37	45

66. Au cours de la période considérée, plusieurs dossiers ont été examinés après une évaluation préliminaire conformément au paragraphe 80.e) du Manuel d'enquête, ce qui a permis de les renvoyer au sein de l'OMPI pour un règlement "plus approprié ou moins formel". Bien que cette disposition ait toujours existé et soit conforme au Statut et Règlement du personnel, elle n'avait pas été systématiquement appliquée au cours des années précédentes. Les plaintes qui auraient pu être résolues par des moyens plus appropriés ou moins formels ont souvent été traitées par la DSI dans le cadre de procédures d'enquête formelles.

67. En 2024, 25 des 38 dossiers ont été renvoyés au sein de l'OMPI pour un règlement informel après une évaluation préliminaire. Douze plaintes d'utilisateurs externes des systèmes opérationnels de l'Organisation ont été transmises aux services concernés afin de préciser les dispositions et procédures applicables; neuf dossiers ont été renvoyés au Département de la gestion des ressources humaines (DGRH); trois dossiers ont été renvoyés et traités de manière consultative au moyen du mécanisme de justice interne approprié, et un dossier a été transmis au Bureau de la médiatrice. Ces tendances sont illustrées dans le diagramme 2 ci-dessous.

Diagramme 2 – Traitement des dossiers classés après évaluation préliminaire en 2022, 2023 et 2024



68. Parmi les 45 dossiers enregistrés au cours de la période considérée, 10 ont été transmis à l'OCIS en vue de recueillir son avis, conformément aux dispositions de la Charte de la supervision interne.

RESULTATS DES ACTIVITES D'ENQUETE

69. Conformément à la Charte de la supervision interne¹⁷, le rapport annuel contient une description des enquêtes sur les dossiers considérés comme fondés, ainsi que de leur issue. En 2024, la DSI a jugé les allégations fondées dans huit enquêtes. Le tableau ci-dessous résume les résultats.

Tableau 2 – Affaires fondées et issue

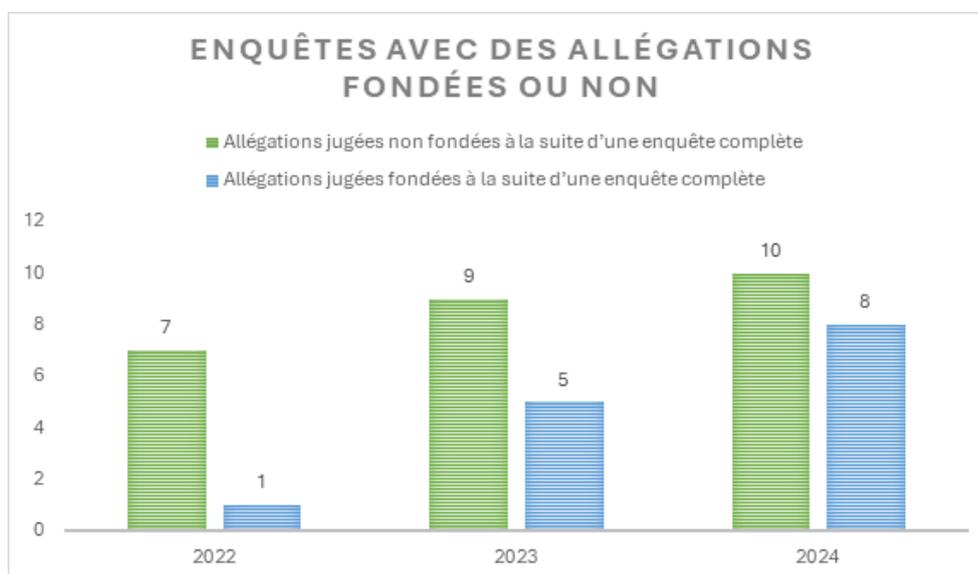
Type d'allégation	Nombre d'enquêtes	Nature des enquêtes Issue
Harcèlement (non sexuel)	1	<p>L'enquête portait sur des allégations de harcèlement (non sexuel) et d'autres fautes impliquant le supérieur hiérarchique d'un membre du personnel.</p> <p>Une procédure disciplinaire a été engagée en titre du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. En cours.</p>
Abus concernant les horaires de travail	5	<ul style="list-style-type: none"> <p>Dans un cas, un fonctionnaire s'est absenté de manière prolongée sans autorisation et n'a pas respecté l'aménagement des modalités de travail en vigueur.</p> <p>L'affaire a été close en vertu du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI avec l'imposition de la mesure disciplinaire de rétrogradation d'échelon dans le même grade, conformément à la disposition 10.1.1.a)4) du Règlement du personnel, avec un retard dans l'avancement d'échelon, conformément à la disposition 10.1.1.a)3) du Règlement du personnel, pendant une période de deux ans. Le fonctionnaire n'a pas droit à un avancement d'échelon durant cette période.</p> <p>Dans un cas, le fonctionnaire s'est absenté sans autorisation et n'a pas respecté l'aménagement des modalités de travail en vigueur, bien qu'il y ait eu des circonstances atténuantes et que des mesures aient été prises.</p> <p>L'affaire a été classée et aucune procédure n'a été engagée en titre du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Il a été rappelé au fonctionnaire par écrit qu'il devait se conformer au cadre réglementaire.</p> <p>Dans un cas, le fonctionnaire s'est absenté sans autorisation et n'a pas respecté l'aménagement des modalités de travail en vigueur.</p> <p>L'affaire a été classée et aucune procédure n'a été engagée en titre du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI. Il a été rappelé au fonctionnaire par écrit qu'il devait se conformer au cadre réglementaire.</p> <p>Dans un cas, le fonctionnaire s'est absenté de manière prolongée sans autorisation et n'a pas respecté l'aménagement des modalités de travail en vigueur.</p> <p>Ce dossier est actuellement examiné par la directrice du DGRH.</p>

¹⁷ Charte de la supervision interne, paragraphe 52.c).

		<ul style="list-style-type: none"> Dans un cas, le fonctionnaire s'est absenté sans autorisation, bien qu'il ne soit plus employé par l'OMPI au moment de la publication du rapport. <p>L'affaire a été classée et aucune procédure n'a été engagée en titre du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI.</p>
Fraude aux prestations	1	<p>L'enquête portait sur la présentation par un fonctionnaire de l'OMPI de demandes de prestations frauduleuses et sur la duplication des avantages reçus par le même fonctionnaire de l'OMPI et un prestataire de services externe.</p> <p>L'affaire a été close en vertu du chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI avec l'imposition de la mesure disciplinaire de révocation, conformément à la disposition 10.1.1.a)6) du Règlement du personnel.</p>
Irrégularités commises par une partie externe	1	<p>L'affaire concernait la collecte et la suppression non autorisées de certaines des informations de l'Organisation par une partie externe sous contrat. L'enquête n'a révélé aucune nuisance significative à l'encontre des actifs informationnels de l'OMPI.</p> <p>Ce dossier est actuellement examiné par le Comité des sanctions applicables aux fournisseurs.</p>

70. Aucune des allégations fondées ci-dessus n'a été considérée comme ayant une incidence financière significative sur l'Organisation. Le diagramme 3 montre le nombre d'allégations fondées ou non pour les enquêtes closes en 2022, 2023 et 2024.

Diagramme 3 – Allégations fondées pour des dossiers traités en 2022, 2023 et 2024



RAPPORTS A L'INTENTION DE LA DIRECTION

71. Deux rapports à l'intention de la direction ont été établis au cours de la période considérée et concernaient : i) le traitement des affaires concernant des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et ii) les absences non autorisées et les abus commis par les fonctionnaires de l'OMPI concernant les régimes de télétravail.

72. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a pris des mesures dans le premier cas et la DSI a clos la recommandation.

73. Dans le second cas, la DSI a recommandé que le DGRH rappelle aux employés leurs obligations concernant les absences et le télétravail et que les supérieurs hiérarchiques veillent au respect des règles, traitent les irrégularités et fassent remonter les problèmes à la direction avant de les signaler à la DSI. Ces deux recommandations ont été mises en œuvre en mai 2024.

ACTIVITES DE CONSEIL EN MATIERE DE SUPERVISION

74. Dans le cadre de ses services consultatifs, la DSI a notamment continué de fournir des conseils sur les documents de politique générale, les évaluations, les processus opérationnels et le cadre réglementaire de l'OMPI, entre autres. À la suite du premier examen des contrôles clés au premier trimestre de 2024, la DSI a entamé un processus de consultation avec le Bureau du contrôleur, afin d'améliorer les descriptions des contrôles et de regrouper les contrôles qui se chevauchaient, le cas échéant, pour parvenir à une simplification au niveau de l'Organisation en les faisant passer de 76 à 40.

75. En outre, la DSI a publié un rapport consultatif faisant appel aux sciences du comportement, commencé en 2023, concernant le projet Microsoft 365 de collaboration et gestion des contenus au sein de l'Organisation¹⁸ (EVAL 2024-06), pour la Division de la gestion des savoirs et des services généraux.

76. Le rapport visait à définir, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les mesures d'incitation en faveur de la gestion du changement et à accélérer l'adoption, par les unités administratives de l'OMPI, de la nouvelle plateforme Microsoft 365 et d'une nouvelle manière de travailler.

CAS DANS LESQUELS DES DEMANDES D'INFORMATION OU D'ASSISTANCE ONT ETE REJETEES

77. Conformément au paragraphe 52.h) de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI doit établir un rapport dans tous les cas où l'accès de la DSI aux dossiers, fonctionnaires ou agents contractuels et locaux de l'OMPI a été limité au cours de la période considérée.

78. La DSI signale qu'il n'y a pas eu de cas tels que décrits au paragraphe 52.h) de la Charte de la supervision interne pendant la période considérée.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE SUPERVISION

79. Le Directeur général a la responsabilité de veiller à ce qu'il soit donné effet sans tarder à toutes les recommandations de la directrice ou du directeur de la Division de la supervision interne et d'indiquer les mesures prises par la direction à l'égard des différentes conclusions et recommandations figurant dans le rapport¹⁹. Le Directeur général peut s'acquitter de cette responsabilité par l'intermédiaire des chefs de secteur et d'autres membres de la haute direction chargés des différents secteurs opérationnels de l'Organisation²⁰. La mise en œuvre de toutes les recommandations relatives à la supervision fait l'objet d'un suivi régulier par la DSI.

¹⁸ Le projet de collaboration et gestion des contenus au sein de l'Organisation vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Il entend poursuivre et accélérer la transformation numérique de l'OMPI, en mettant l'accent sur la gestion des contenus et les capacités de collaboration.

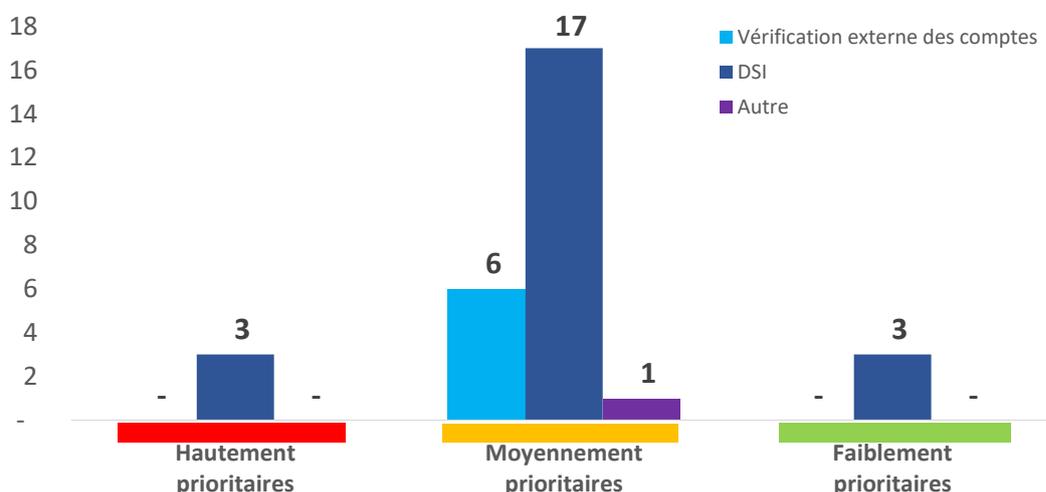
¹⁹ Voir le paragraphe 49 de la Charte de la supervision interne.

²⁰ Voir le paragraphe 7 de l'ordre de service n° 16/2010.

80. La DSI gère les recommandations et en rend compte au moyen du système TeamMate+, qui facilite le dialogue avec la direction en vue d'un suivi de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. Ainsi qu'il est demandé au paragraphe 50 de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI soumet chaque trimestre un rapport à la Directrice ou au Directeur général, avec copie à l'OCIS, concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, y compris les recommandations faites par la vérificatrice ou le vérificateur externe des comptes.

81. Au 31 décembre 2024, on comptait 30 recommandations ouvertes dans le système TeamMate+, dont trois étaient jugées hautement prioritaires, 24 moyennement prioritaires et trois faiblement prioritaires. Parmi celles-ci, 77% (23 recommandations) émanaient de la DSI, 20% (six recommandations) étaient liées aux recommandations du vérificateur externe des comptes et les 3% restants (une recommandation) concernaient un examen externe de la fonction de trésorerie²¹, que la DSI a inclus dans son système de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Le diagramme 4 montre les recommandations ouvertes par source et par degré de priorité au 31 décembre 2024.

Diagramme 4 – Recommandations ouvertes par source et par degré de priorité (30)



Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI, décembre 2024

82. De janvier à décembre 2024, 37 nouvelles recommandations ont été ajoutées au système de gestion de l'audit, dont une provenant d'un examen effectué par une partie externe que la DSI a chargée de surveiller la mise en œuvre. Aucune recommandation du vérificateur externe des comptes n'a été émise en 2024. Au cours de la même période, 66 recommandations ont été clôturées. Le tableau 3 ci-dessous montre l'évolution des recommandations, par source, en 2024.

²¹ Une recommandation "à suivre" concernait l'examen collégial effectué par le Partenariat pour les services de conseil et de gestion des réserves (RAMP) de la Banque mondiale en 2023. Ce partenariat est un programme mis au point au sein de la Trésorerie de la Banque mondiale qui fournit des services consultatifs, organise des formations pour les cadres et propose des services de gestion d'actifs. Créé en 2001, il compte plus de 70 membres, principalement des banques centrales mais aussi des institutions financières internationales, des fonds de pension, des fonds souverains et des organisations du système des Nations Unies.

Tableau 3 – Évolution des recommandations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Source	Ouvertes au 1 ^{er} janvier 2024	Ajoutées pendant la période	Clôturées pendant la période	Ouvertes au 31 décembre 2024
DSI	48	36	(61)	23
Vérificateur externe des comptes	11	-	(5)	6
Autres	-	1	-	1
Total	59	37	(66)	30

Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI, décembre 2024

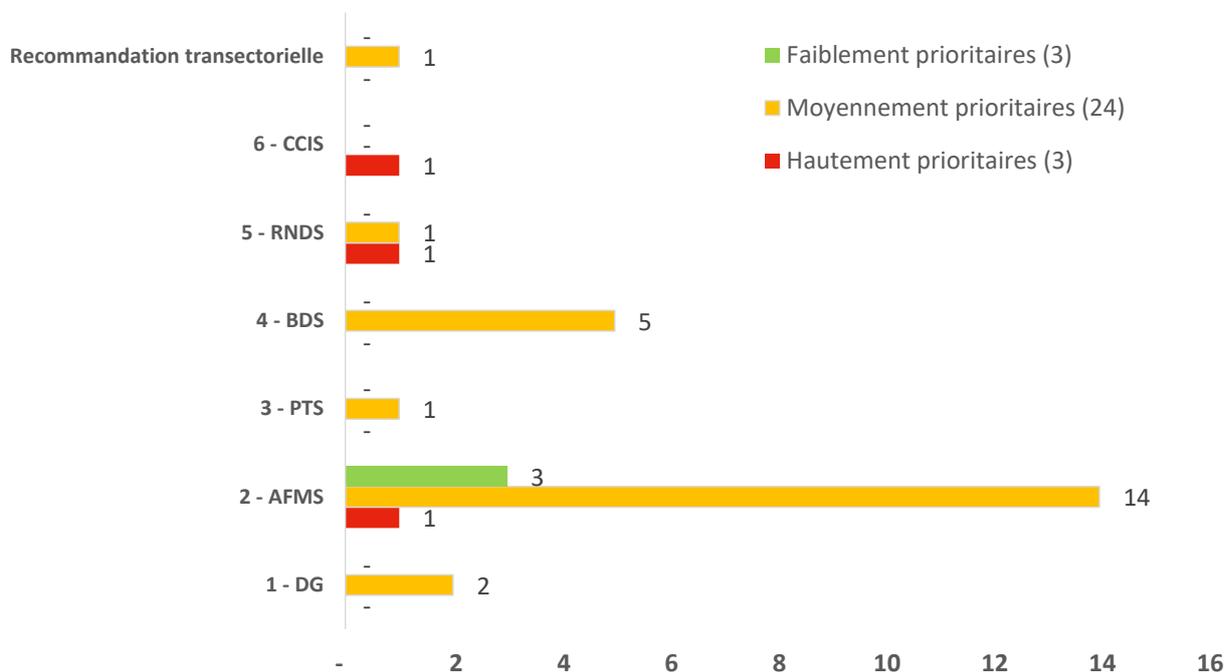
83. Le diagramme ci-dessous résume l'évolution des recommandations ouvertes en fonction de la date initiale à laquelle la recommandation aurait dû être mise en œuvre. La moitié des recommandations ouvertes (15) n'étaient pas arrivées à échéance, et 47% des recommandations étaient en retard de trois à douze mois au 31 décembre 2024. Une seule recommandation était en retard d'un à trois ans.

Diagramme 5 – Suivi des recommandations ouvertes relatives à la supervision, en fonction de la date initiale de mise en œuvre

Secteur	Évolution de la recommandation			Total	Total %
	Pas arrivée à échéance	Retard de 3 à 12 mois	Retard de 1 à 3 ans		
Hautement prioritaires					
2 - AFMS	-	1	-	1	3%
5 - RNDS	1	-	-	1	3%
6 - CCIS	1	-	-	1	3%
Total des recommandations hautement prioritaires :	2	1	-	3	10%
Moyennement prioritaires					
1 - DG	2	-	-	2	7%
2 - AFMS	5	8	1	14	47%
3 - PTS	1	-	-	1	3%
4 - BDS	3	2	-	5	17%
5 - RNDS	1	-	-	1	3%
Recommandation transectorielle	1	-	-	1	3%
Total des recommandations moyennement prioritaires :	13	10	1	24	80%
Faiblement prioritaires					
2 - AFMS	-	3	-	3	10%
Total des recommandations faiblement prioritaires :	-	3	-	3	10%
Total général :	15	14	1	30	100%
	50%	47%	3%	100%	

84. Le nombre de recommandations ouvertes par secteur de l'OMPI et degré de priorité au 31 décembre 2024 est indiqué ci-après.

Diagramme 6 – Recommandations ouvertes par source et par degré de priorité



Source : Système de gestion de l'audit TeamMate+ de la DSI, décembre 2024

85. La majorité des recommandations ouvertes (77%) concernaient le Secteur Administration, finances et gestion (60%) et le Secteur des marques et des dessins et modèles (17%). Au 1^{er} janvier 2024, le Secteur Administration, finances et gestion comptait 31 recommandations en suspens. Au cours de l'année, 19 nouvelles recommandations ont été émises et 32 ont été clôturées, aboutissant à 18 recommandations ouvertes à la fin de l'année 2024.

86. Dans le cas du Secteur des marques et des dessins et modèles, on comptait neuf recommandations ouvertes au début de l'année 2024. Une recommandation a été émise au cours de l'année, tandis que cinq ont été clôturées, laissant un total de cinq recommandations ouvertes à la fin de l'année.

87. La DSI remercie l'OCIS et le Directeur général pour leur soutien constant, ainsi que le Bureau du contrôleur pour les nouvelles mesures qu'il a prises en vue de collaborer avec le reste de la direction pour traiter les recommandations ouvertes.

COORDINATION AVEC LES ORGANISMES DE SUPERVISION EXTERNES

L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

88. La DSI a assisté aux sessions trimestrielles de l'OCIS, faisant rapport sur la mise en œuvre du plan de supervision interne de 2024, examinant les résultats de la supervision et d'autres aspects concernant les activités et le fonctionnement de la division et sollicitant l'avis de l'OCIS selon que de besoin. Au cours de la période concernée, les soixante-douzième à soixante-quinzième sessions de l'OCIS ont eu lieu. La DSI remercie l'OCIS pour son soutien, ses conseils, son partage d'expériences et ses avis tout au long de l'année 2024.

LE VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

89. La DSI a collaboré avec le vérificateur externe des comptes et a partagé avec lui son programme de travail annuel en matière de supervision pour 2024, en vue d'assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile. En outre, tous les rapports d'audit et d'évaluation ont été communiqués au vérificateur externe des comptes en temps utile, une fois qu'ils ont été achevés. Les rapports d'enquête ont également été diffusés sur demande du vérificateur externe des comptes.

AUTRES ACTIVITES DE SUPERVISION

COOPERATION AVEC LE BUREAU DE LA MEDIATRICE ET LE BUREAU DE LA DEONTOLOGIE

90. Au cours de la période considérée, la directrice de la DSI s'est entretenue régulièrement avec la médiatrice et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une la coordination et apporter un appui supplémentaire.

ACTIVITES DE SENSIBILISATION AU SEIN DE L'ORGANISATION

91. La DSI a collaboré avec les collègues de l'OMPI tout au long de l'année à travers des réunions de lancement des missions, des mises à jour, des réunions de clôture, des interactions officieuses selon que de de besoin, des interventions lors de la formation initiale des nouveaux fonctionnaires et des présentations d'exposés à la direction et aux chefs de secteur, le cas échéant. La directrice de la DSI a assisté à toutes les réunions trimestrielles du groupe de gestion des risques en tant qu'observatrice, tout en contribuant de manière adaptée aux délibérations dans une perspective de supervision.

92. En outre, en mars 2024, la Division de la supervision interne a organisé une séance de discussion informelle à l'intention de plus de 60 collègues de l'OMPI, à laquelle ont participé le Directeur général, les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux, ainsi que des membres de la haute direction, afin de démystifier la fonction d'évaluation de la DSI et d'obtenir des informations permettant de prendre des mesures concrètes.

CREATION DE RESEAUX AVEC D'AUTRES FONCTIONS DE SUPERVISION

93. La Charte de la supervision interne de l'OMPI contient des dispositions précises²² prévoyant que la DSI assure la liaison et la coopération avec les services de supervision interne, ou du même type, d'autres organisations du système des Nations Unies et d'institutions financières multilatérales, et représente l'OMPI dans les réunions interinstitutions pertinentes.

94. Au cours de la période considérée, la DSI a poursuivi sa collaboration, son travail en réseau et le partage de connaissances avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies, et avec d'autres organisations pertinentes en dehors de ce système. Vous trouverez des informations plus précises à ce sujet dans le tableau ci-après.

Tableau 4 – Événements professionnels auxquels la DSI a participé

Événement (organisé par des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations)	Date
Séminaire de perfectionnement professionnel du GNUE et échange de pratiques d'évaluation pour l'édition 2024 de la semaine d'évaluation du GNUE, et assemblée générale annuelle du GNUE	29 – 31 janvier 2024
Journées suisses de la cybersécurité sur le thème "Shaping Cyber Resilience"	20 – 21 février 2024

²² Voir le paragraphe 30.f) de la Charte de la supervision interne.

Événement (organisé par des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations)	Date
Réseau des enquêtrices à Genève (Women Investigators Networking in Geneva – WINGS) – Journée internationale des femmes	8 mars 2024
Réunion des chefs des services d'audit interne (issus de 45 organisations internationales)	23 et 24 mai 2024
Événement relatif au risque pour les agences internationales de développement (International Development Agencies Risk Event) (Ernst & Young, Genève)	10 – 14 juin 2024
Seizième assemblée générale annuelle et cinquante-troisième réunion des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies (UN-RIAS)	17 – 20 septembre 2024
Vingt-quatrième Conférence annuelle des enquêteurs internationaux (CII) et assemblée générale annuelle des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies (UN-RIS)	13 – 15 novembre 2024
Participation au Groupe de travail sur l'innovation des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies	Tout au long de l'année 2024
Séances de partage de connaissances avec les directeurs et autres membres du personnel chargés de la supervision interne au sein des organisations du système des Nations Unies	Tout au long de l'année 2024

95. Après l'assemblée générale annuelle des représentants des services d'audit interne du système des Nations Unies (UN-RIAS), la directrice de la DSI a été choisie pour être la coordonnatrice d'UN-RIAS auprès du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, à compter de septembre 2024.

FORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

96. La formation continue et le perfectionnement sont essentiels pour que les fonctionnaires chargés de la supervision interne puissent conserver leurs certifications professionnelles et renforcer leurs compétences en matière d'évaluation, d'enquête, de normes d'audit et de pratiques de pointe dans un contexte en constante évolution. Les fonctionnaires de la DSI ont participé à des programmes de formation pertinents au cours de la période couverte par le rapport, afin de renforcer leurs compétences et leur expertise. Ces formations comprennent les formations suivantes.

Tableau 5 – Programmes de formation auxquels a participé la DSI

Formation	Principaux thèmes	Date
Conférence sur la fraude virtuelle, Association of Certified Fraud Examiners (ACFE)	<ul style="list-style-type: none"> Tendances, outils et techniques les plus récents en matière de lutte contre la fraude 	13 – 15 mars 2024
Trente-cinquième Conférence annuelle mondiale de l'ACFE	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des risques en matière de fraude L'intelligence artificielle (IA) dans les procédures d'enquête L'intelligence émotionnelle dans les enquêtes L'audit dans le domaine de la fraude interne 	24 – 28 juin 2024
Formation sur la conduite d'enquêtes à l'ONU par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes pour harcèlement, abus de pouvoir, discrimination, représailles, exploitation sexuelle et harcèlement sexuel 	30 septembre – 4 octobre 2024

Formation	Principaux thèmes	Date
Formation sur la fraude dans la passation de marchés publics, organisée par la CII	<ul style="list-style-type: none"> Fraudes dans la passation de marchés publics Signaux d'alarme Méthodes d'enquête sur les cas de fraude aux marchés publics 	8 novembre 2024
Transformer les processus d'audit avec l'IA générative, par Wolters Kluwer	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace de l'IA dans l'audit interne Cybersécurité – Principaux risques et contrôles Gouvernance efficace, confiance et responsabilité 	23 octobre 2024
Divers cours en ligne proposés par l'Information Systems Audit and Control Association (ISACA)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du guide concernant l'IA dans le domaine de l'audit Révolutionner l'audit grâce à l'IA Audit interne des technologies de l'information : principaux domaines d'intervention à fort impact Évaluer les risques et les menaces en matière de cybersécurité Modélisation des cyberadversaires : combler les lacunes en matière de données imparfaites 	Novembre 2024

PROGRAMME D'ASSURANCE ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DSI

97. Le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la DSI est destiné à fournir une garantie raisonnable aux différentes parties prenantes²³ quant au fait que les activités de supervision sont menées conformément à la Charte de la supervision interne, ainsi qu'aux normes et pratiques professionnelles respectives de chaque fonction; et que la DSI opère de manière efficace et est perçue par les parties prenantes comme un vecteur de valeur ajoutée et d'amélioration permanente. Ce programme tient compte des domaines indiqués ci-dessous.

INDEPENDANCE DES ACTIVITES DE LA DSI

98. En vertu de la Charte de la supervision interne, la directrice ou le directeur de la DSI confirme l'indépendance de la fonction de supervision interne vis-à-vis de l'Organisation et fournit des informations sur la portée des activités de supervision interne et sur la question de savoir si les ressources sont adaptées aux objectifs visés²⁴.

99. Au cours de la période considérée, aucun cas ni aucune activité n'ont été observés qui auraient pu mettre en péril l'indépendance des activités de la DSI. La directrice de la DSI l'a officiellement confirmé à l'OCIS à sa soixante-quinzième session, ainsi que lors des séances officielles et privées tenues en 2024.

100. Pour élaborer le plan de supervision pour 2024, la DSI s'est entretenue avec les chefs de secteur, le Directeur général et les représentants des États membres, et a recueilli leurs avis, ainsi que ceux de l'OCIS. La version finale du plan a néanmoins été déterminée par la DSI, compte tenu des observations reçues et de son évaluation des risques.

101. La thématique de la disponibilité des ressources et la question de savoir si celles-ci sont adaptées aux objectifs de la DSI ont été présentées et examinées chaque trimestre avec l'OCIS, y compris les mesures visant à combler les lacunes. En 2024, l'Administration a prévu

²³ Les principales parties prenantes comprennent la direction de l'OMPI, le vérificateur externe des comptes, le Directeur général, l'OCIS, les États membres et le grand public.

²⁴ Voir le paragraphe 52.i) de la Charte de la supervision interne.

pour la DSI un poste supplémentaire, afin de pallier l'absence de longue durée du chef de la Section de l'audit interne, ainsi que des ressources budgétaires additionnelles en mai 2024, lorsque cela a été demandé.

SUIVI CONTINU ET PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXECUTION

102. Le suivi continu du fonctionnement des activités de supervision s'entend de la supervision, de l'examen et de l'évaluation au quotidien des activités de supervision, qui sont inscrits dans les politiques, les manuels et les procédures habituelles de la DSI.

103. La DSI a établi des indicateurs d'exécution pour mesurer l'efficacité, la rationalité et la pertinence des activités de supervision. Il s'agit notamment du délai moyen pour mener à bien les missions, de la perception par les parties prenantes internes des activités de la DSI, ainsi que du niveau d'acceptation et de pertinence des recommandations de la division. Le tableau ci-dessous résume les résultats.

Tableau 6 – Indicateurs d'exécution de la DSI

Indicateur d'exécution	Indicateur d'exécution	Résultats 2023	Résultats 2024
Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence	Aucune interférence observée au cours de la période	Aucune interférence observée au cours de la période
Délai moyen pour mener à bien les missions	Audit interne : 4,5 mois	4,4 mois	3,2 mois
	Évaluations : 6 mois - Achèvement des rapports de 2022 et 2023 - Achèvement de cinq pré-évaluations et d'une mission de conseil en 2024	5,3 mois sans objet	13,4 mois 4 mois
	Enquêtes : 6 mois - Clôture des 18 dossiers datant de 2022 et 2023 - Clôture des évaluations préliminaires	8,7 mois 4,0 mois	11,6 mois 1,9 mois
Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	80%	88% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	84% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)
Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	80%	79% des personnes interrogées considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	87% des personnes interrogées considèrent que les travaux de supervision sont pertinents
Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	90%	100% des recommandations de la DSI acceptées	100% des recommandations de la DSI acceptées

104. En janvier 2024, on comptait 18 enquêtes en cours qui avaient débuté en 2022 et 2023.

105. Le retard dans la réalisation des enquêtes portant spécialement sur les années 2022 et 2023 s'explique par de multiples facteurs, notamment i) on ne comptait qu'un seul enquêteur à temps plein entre avril et décembre 2024, du fait des vacances de poste non pourvues et du délai nécessaire pour pourvoir les postes en 2024, ii) l'augmentation constante du nombre de nouvelles plaintes a nécessité une réorganisation des priorités en 2024, afin de traiter les nouvelles thématiques; iii) la complexité de certaines thématiques, y compris les contributions de parties externes soumises avec du retard, a conduit à des délais de traitement supérieurs à 10 mois pour trois thématiques; iv) le délai d'exécution, en particulier pour les enquêtes confiées à des cabinets d'enquête externes qui ont rencontré des contraintes imprévues, ce qui s'est traduit par un délai de traitement de plus de 10 mois pour deux affaires; v) l'indisponibilité des parties concernées par l'enquête, ce qui a entraîné la suspension de deux affaires pendant 11 mois et un manque de coopération réelle, et donc un retard pour conclure les affaires.

106. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 57, aucun fonctionnaire chargé de l'évaluation n'était en poste entre février et décembre 2024. Les projets de rapports établis avant les absences ou congés de maladie du fonctionnaire ont dû être réattribués et réexaminés, parmi d'autres priorités à concilier. Plusieurs examens et mises à jour des rapports d'évaluation ont été nécessaires, ainsi qu'une vérification supplémentaire des données pour en garantir l'exactitude et la fiabilité, la mise à disposition de nouvelles idées et la prise en considération des observations des parties prenantes. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 29, le rapport d'évaluation inclus dans le programme de travail de 2022, qui n'a commencé qu'en janvier 2023, a été diffusé en mai 2024. En outre, après diverses révisions, trois rapports relatifs au programme de travail de 2023, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 34 à 44, ont été publiés en avril, novembre et décembre 2024.

107. Néanmoins, tous les audits, enquêtes enregistrées au cours de la période concernée et pré-évaluations menées durant cette période, conformément au programme de travail de 2024 en matière de supervision, ont été menés à bien dans les délais prévus, ce qui témoigne de l'engagement en faveur de la responsabilité et de la conformité.

108. Les indicateurs continuent de montrer une forte acceptation de l'utilité des travaux de la DSI et de la pertinence de ses recommandations.

ENQUETE DE SATISFACTION

109. Après chaque mission, la DSI a continué de recueillir les avis des collègues de l'OMPI sur les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients. À la fin de 2024, l'analyse globale des résultats de ces enquêtes révélait un taux de satisfaction de 87%²⁵.

110. Les résultats des enquêtes, effectuées au moins un an après la fin des missions et lorsque au moins 70% des recommandations avaient été mises en œuvre, indiquaient un taux moyen de satisfaction de 85%²⁶. Cette enquête évalue l'incidence et les résultats des recommandations mises en œuvre sur le programme. Les observations supplémentaires communiquées par les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations ont aidé la DSI à recenser les possibilités d'amélioration et à définir des mesures correctives.

ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES PERIODIQUES

111. Conformément au paragraphe 30.e) de la Charte de la supervision interne, chaque fonction de la DSI procède à des auto-évaluations et à des évaluations externes périodiques (tous les cinq ans), afin de déterminer si les fonctions de la DSI s'acquittent de leurs tâches de

²⁵ Pendant la période couverte par le rapport, la DSI a reçu les réponses à 10 enquêtes pour des missions menées en 2024.

²⁶ Pendant la période couverte par le rapport, la DSI a reçu les réponses à huit enquêtes pour des missions menées entre 2021 et 2023.

manière efficace et efficiente et en conformité avec les normes professionnelles applicables. Les résultats des auto-évaluations et des évaluations externes sont communiqués à l'OCIS lors de la réunion qui suit la date du rapport d'évaluation.

112. La Section de l'évaluation a fait l'objet d'un examen par les spécialistes du GNUM au dernier trimestre de 2024. Cet examen visait à fournir des informations permettant d'améliorer la contribution de la fonction d'évaluation de l'OMPI à la prise de décisions, à l'apprentissage et à la responsabilisation au sein de l'Organisation. L'examen par les spécialistes a porté sur les activités d'évaluation menées de 2019 à septembre 2024, en se concentrant principalement sur la fonction d'évaluation centralisée au sein de la DSI.

113. Cet examen a conclu que la fonction d'évaluation n'était pas suffisamment performante et qu'elle n'avait pas atteint son plein potentiel, malgré les efforts considérables déployés par le passé pour renforcer la fonction et la culture de l'évaluation. Le rapport a été publié le 24 janvier 2025.

114. Il contenait des recommandations concernant la révision et la mise à jour de la politique et du manuel d'évaluation, l'amélioration du système d'assurance de la qualité pour les rapports d'évaluation, la résolution des problèmes de manque de personnel par le recrutement, et le soutien continu de la direction et de la DSI afin d'améliorer encore la fonction d'évaluation et la culture organisationnelle dans ce domaine.

115. Des plans d'action ont été élaborés pour répondre en 2025 à chacune des recommandations formulées et approuvées.

RESSOURCES INTERNES EN MATIERE DE SUPERVISION

BUDGET ET EFFECTIFS

116. Pour s'acquitter de son mandat, la DSI disposait en 2024 d'un budget de 3,16²⁷ millions de francs suisses, soit 0,66% du budget de l'OMPI (479,2 millions de francs suisses)²⁸ pour la même période (DSI – 2023 : 0,61%, OMP – Budget annuel : 483,8 millions de francs suisses). En 2024, les dépenses ont été de 2,47 millions de francs suisses (2023 : 2,97 millions).

117. L'utilisation du budget en 2024 pour les dépenses de personnel s'élevait à 88% (2023 : 102%). Cela s'explique par le fait que certaines vacances de postes n'ont pas été pourvues au cours de l'année considérée pour le poste de chef de la Section des enquêtes (à partir d'avril 2024) et de chef de la Section de l'évaluation (à partir de septembre 2024), ainsi que les postes temporaires au sein de la Section des enquêtes (pourvu en septembre 2024) et de la section de l'évaluation. Pour la Section des enquêtes, des enquêteurs externes et un cabinet d'enquête ont été utilisés durant l'année pour traiter certaines affaires.

118. Les dépenses autres que les dépenses de personnel en 2024 s'élevaient à 47% (2023 : 90%) et étaient attribuées au financement supplémentaire demandé et obtenu en mai 2024 en prévision d'une augmentation de la charge de travail liée aux enquêtes et de la nécessité d'engager des consultants externes pour contribuer à ces missions d'évaluation et à d'autres prévues.

119. Comme indiqué plus haut, aucune évaluation complète n'a été effectuée en 2024, tandis que le nombre et la nature des affaires soumises à enquête n'ont pas donné lieu à des consultations supplémentaires importantes.

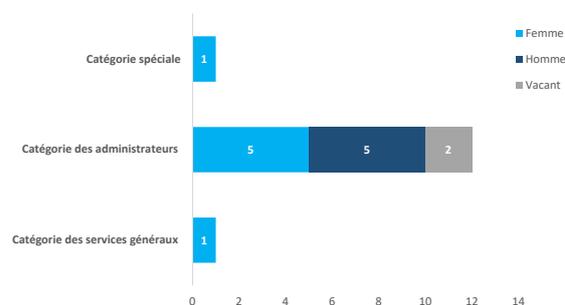
²⁷ Source : WePerform, OMP : budget après virements en francs suisses.

²⁸ [WO/PBC/36/8](#), annexe VIII, budget annuel 2024-2025.

120. Le diagramme 7 ci-dessous présente l'analyse du budget et des dépenses, par grade, et la composition de l'effectif de la DSI en 2024.

Diagramme 7 – Budget et dépenses de la DSI en 2024²⁹ et composition de l'effectif

Ressources	Francs suisses		Utilisation du budget
	Budget 2024 après virements	Dépenses 2024	
Dépenses de personnel	2 414 542	2 118 246	88%
Dépenses autres que les dépenses de personnel	742 000	350 763	47%
	3 156 542	2 469 009	78%



Source : WePerform, OMPI

L'ANNEE 2025 ET AU-DELA

121. La Charte de la supervision interne, approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI à la soixante-cinquième série de réunions tenue du 9 au 17 juillet 2024, a été publiée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

122. Les versions révisées de la politique d'audit interne et du manuel d'audit interne ont été publiées et sont entrées en vigueur le 20 janvier 2025.

123. Les versions révisées de la politique en matière d'enquêtes et du manuel d'enquête ont été publiées et sont entrées en vigueur les 28 et 29 janvier 2025, respectivement.

124. La révision de la politique d'évaluation et du manuel d'évaluation devrait être achevée le 31 décembre 2025.

125. Quatorze recommandations ouvertes ont été mises en œuvre entre le 31 décembre 2024 et le 28 février 2025, ce qui laisse 16 recommandations ouvertes (dont six émanent du vérificateur externe des comptes) à la fin du mois de février 2025.

126. Deux enquêtes en cours au 31 décembre 2024, pour les années 2022 et 2023, ont été clôturées au début du mois de janvier 2025, mettant un terme à toutes les affaires en cours pour les années 2022 et 2023.

127. La Section de l'audit interne a effectué une auto-évaluation en mars 2025, avec la conclusion "généralement conforme". Le principal domaine à améliorer était la documentation complète conservée dans les dossiers de mission. Ce point sera traité en 2025.

128. La Section des enquêtes a effectué une auto-évaluation en mars 2025. Le principal domaine à améliorer est le délai d'exécution des enquêtes, qui sera traité en 2025.

129. La Section d'audit interne et la Section des enquêtes devraient faire l'objet d'un examen externe en 2025, après les derniers examens effectués en octobre et de novembre 2020, respectivement.

²⁹ Source : WePerform OMPI; chiffres en francs suisses.

130. La DSI est en bonne voie pour mettre en œuvre la recommandation faite par le vérificateur externe des comptes dans son rapport pour l'exercice 2020³⁰, qui vise à donner une opinion annuelle sur la gouvernance, la gestion des risques et l'environnement de contrôle de l'OMPI. Cette recommandation devrait être pleinement mise en œuvre à compter de l'année prenant fin le 31 décembre 2025.

131. Les activités de recrutement pour les postes vacants au sein de la Section des enquêtes et de la Section de l'évaluation sont en cours et devraient prendre fin en 2025.

CONCLUSION

132. La DSI souhaite remercier l'OCIS, le Directeur général, les chefs de secteur et le personnel de l'OMPI pour leur appui sans faille, qui a permis à la division de s'acquitter avec succès de son mandat en 2024.

133. La DSI attend avec intérêt de collaborer étroitement avec l'OCIS, le Directeur général, les chefs de secteur et le personnel de l'OMPI, afin d'atteindre les objectifs et les résultats clés de l'Organisation, énoncés dans le PSMT 2022-2026, tout en continuant de renforcer sa contribution à la gouvernance, à la gestion des risques, aux procédures de contrôle interne, à la prise de décisions et à la supervision, à la réputation et à la crédibilité auprès de ses parties prenantes, et en maintenant sa capacité de servir l'intérêt public.

[L'annexe suit]

³⁰ (WO/PBC/33/5) Le rapport du vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2020 à la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (également dénommé "rapport détaillé").

ANNEXE – Liste des documents et rapports établis par la DSI

Charte de la supervision interne, politiques et manuels mis à jour en 2024³¹	Réf.	Entrée en vigueur
Charte de la supervision interne	WO/PBC/37/5	1 ^{er} janvier 2025
Politique d'audit interne	IOD/IAP/2025	20 janvier 2025
Manuel d'audit interne	IOD/IAM/2025	20 janvier 2025
Politique en matière d'enquêtes	IOD/IP/2025/1	28 janvier 2025
Manuel de procédure en matière d'enquêtes	IOD/IM/2025/1	29 janvier 2025
Rapports établis par la DSI entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024	Réf.	Date de publication du rapport
Missions d'audit interne		
Audit de la gestion des services en nuage	IA 2023-02	31 janvier 2024
Audit de la gestion de la cybersécurité	IA 2024-02	15 mai 2024
Résultats de l'examen de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés – Premier trimestre	IA 2024-03	17 mai 2024
Audit de la Division de la traduction du PCT	IA 2024-04	19 décembre 2024
Audit interne du Bureau de l'OMPI au Nigéria	IA 2024-05	19 décembre 2024
Missions d'examen		
Validation de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS)	IA 2024-01	25 avril 2024
Validation du Rapport sur la performance de l'OMPI	VALID 2024-01	6 mai 2024
Missions d'évaluation		
Évaluation du projet de paniers de Chobe	EVAL 2023-02 (Rapport I)	19 avril 2024
Audit et évaluation combinés des opérations et des relations avec la clientèle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) – Deuxième partie – Vérification de la culture du service à la clientèle du PCT	EVAL 2022-05	15 mai 2024
Pré-évaluation de WIPO Connect	EVAL 2024-01	12 juillet 2024
Pré-évaluation du programme de bourses du système de Madrid	EVAL 2024-02	30 juillet 2024
Pré-évaluation du programme relatif aux institutions universitaires et à l'enseignement destiné aux cadres de l'Académie de l'OMPI	EVAL 2024-03	28 août 2024
Pré-évaluation de la Section de l'apprentissage en ligne en matière de propriété intellectuelle de l'Académie de l'OMPI	EVAL 2024-04	29 août 2024
Pré-évaluation du programme de bourses de l'OMPI	EVAL 2024-05	16 septembre 2024
Mission de conseil en sciences du comportement pour le projet de collaboration relatif à la gestion des contenus de l'Organisation – Deuxième partie	EVAL 2024-06	16 septembre 2024
Évaluation du programme sur l'entrepreneuriat destiné aux femmes des communautés autochtones et locales	EVAL 2023-02 (Rapport II)	20 novembre 2024
Évaluation du projet relatif au renforcement du rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat	EVAL 2023-02 (Rapport III)	2 décembre 2024
Rapport à l'intention de la direction		
Rapport à l'intention de la direction concernant la gestion des affaires de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet au sein du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	MIR 2023-19	12 février 2024
Rapport à l'intention de la direction concernant les absences non autorisées et l'utilisation abusive du télétravail par les fonctionnaires de l'OMPI	MIR 2022-20	4 avril 2024

[Fin de l'annexe et du document]

³¹ Les mises à jour ont été effectuées en consultation avec l'OCIS, les États membres et les parties prenantes internes de l'OMPI.